

INFORMATIONS PRATIQUES

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis pendant le temps scolaire, avec un accueil à la demi-journée ou bien à la journée :

- Matin : 7h15 à 13h15
- Après-Midi : 11h45 à 19h
- Journée : 7h15 à 19h

ACTIVITES MANUELLES, D'EXPRESSION, GRANDS JEUX, DECOUVERTE, SORTIES...

Documents à fournir :

- Dossier unique d'inscription
- Copie du carnet de vaccinations à jour
- Attestation d'assurance civile et assurance individuelle accident 2023/2024

Après la clôture de l'accueil de loisirs, vous recevrez une facture. Toutes les journées prévues seront facturées (sauf maladie, sur présentation d'un certificat médical) et annulation de la journée une semaine avant.

Certains Comités d'Entreprises peuvent participer au frais de séjour des enfants en ALSH. Renseignez-vous !

Impôts, Les frais de séjour en accueil de loisirs des enfants de moins de 7 ans ouvrent droit à une déduction fiscale. Demandez une attestation.

Tarifs : Depuis le 1^{er} septembre 2014, les tarifs de l'Accueil de Loisirs sont modulés en fonction des revenus des familles selon le Quotient Familial (QF). C'est une réglementation de la Caisse d'Allocations Familiales. Merci de fournir votre quotient familial dès septembre, il sera appliqué par la commune pour la facturation de toute l'année scolaire 2023/2024. Si ces éléments ne sont pas fournis, les familles concernées se verront appliquer le tarif maximum.

	QF<331	QF de 331 à 650	QF de 651 à 800	QF 801 à 1100	QF 1101 à 1310	QF>1310	Hors convention
½ journée matin ou après-midi (avec repas)	4,50€	6€	8€	9,50€	10,50€	12€	18€
Journée entière (avec repas)	6€	8€	11€	13€	14€	16€	24€

Un tarif dégressif sera applicable aux enfants présents à la journée :

- Moins 10% pour le 2^{ème} enfant
- Moins 20% à partir du 3^{ème} enfant

Pénalité : 10€ par enfant par ¼ d'heure après 19h

Inscriptions à envoyer par mail à periscolaire@caulnes.fr ou en mairie

Vous pouvez consulter le programme et télécharger la fiche d'inscription sur le site de la Mairie : <http://caulnes.fr>

Mairie de Caulnes – 10, rue de la ville Chérel – 22350 CAULNES



ACCUEIL DE LOISIRS DE

Caulnes

Commune

Du mercredi 10 janvier au mercredi 14 avril 2024

La conquête de Caulnes par les Romains



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : vendredi 15 décembre 2023

CONTACT : Aurélie 07.62.68.40.77 et Marine 07.85.64.57.72
MAIL : periscolaire@caulnes.fr